AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2702
FR0004050300-FS0805

23 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2014, M. Guy Mamou-Mani a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 décembre 2014, par suite d'une cession d'actions GROUPE OPEN hors marché au profit de la société Gadax Conseil SAS[1] qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir individuellement 440 796 actions GROUPE OPEN représentant 702 450 droits de vote, soit 4,96% du capital et 5,81% des droits de vote de cette société[2].

M. Guy Mamou-Mani **n'a franchi au global aucun seuil** et détient désormais, directement et indirectement, au 22 décembre 2014, par l'intermédiaire de la société Gadax Conseil SAS qu'il contrôle, 550 446 actions GROUPE OPEN représentant 812 100 droits de vote, soit 6,20% du capital et 6,72% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Guy Mamou-Mani	440 796	4,96	702 450	5,81
Gadax Conseil SAS	109 650	1,23	109 650	0,91
Total	**550 446**	**6,20**	**812 100**	**6,72**

[1] Société détenue par M. Mamou-Mani et ses enfants.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 883 173 actions représentant 12 080 283 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.